

Action Sociale Fiche Militante

finances
Solidaires



Chèques et cartes cadeaux l'ARNAQUE ?

En 2018, un nouveau marché national des chèques cadeaux a été validé par le Secrétariat Général sans aucune consultation des organisations syndicales. Le nouveau marché a été notifié à la société EDENRED le 25/04/2018.

Le chèque-cadeau tel que prévu dans le nouveau marché peut ainsi être distribué à l'aide de 2 supports:

	Carte KADEOS	Chèque dématérialisé / e-ticket Kadéos	
Présentation	Carte prépayée non-rechargeable, valable 1 an.	Chèque dématérialisé, transmis par voie électronique.	<i>À la demande de l'agent, le chèque dématérialisé peut être transformé en chèque papier.</i>
Modalités	Chargement à l'euro près.	Chargement à l'euro près. Achat au centime près.	<i>Uniquement par tranche de 10€</i>
Où les utiliser	En magasin ou sur internet (partenariat).	Achat en ligne uniquement. (partenariat).	<i>En magasin ou sur internet. (partenariat).</i>
Coût pour les CAL	Valeur faciale (coût d'envoi inclus).	<i>Valeur faciale moins 5,5 % (ex : 28,35€ pour 30€)</i>	<i>Le surplus à la dizaine (ex: 5€ sur un chèque de 35€) reste dématérialisé et est donc presque systématiquement perdu. Le seul gagnant : le prestataire</i>

Les représentant.e.s **Solidaires Finances** au CNAS ont été informé.e.s tardivement de ce nouveau marché et de son contenu. **Solidaires Finances** s'est exprimé contre ce marché et ses modalités imposées.

Au vu des remontées dans les CDAS locaux, nos craintes semblaient bien justifiées quant aux difficultés d'utilisation des chèques/cartes cadeaux. Bon nombre d'agents n'ont pu utiliser correctement leur chèque-cadeau : refus des commerçants, achat non-livrabable en Corse, frais de livraison exhorbi-

tants,... diminuant d'autant la prestation.

Si une fiche de procédure émanant de SRH3C a bien été rédigée elle n'a été que très rarement communiquée aux représentants locaux. Peu ou pas de communication envers les représentants des CDAS, l'utilisation des chèques-cadeaux a été imposée par les délégué(e)s sous les directives du Secrétariat Général. **Et bien évidemment c'est la solution la moins coûteuse qui a été retenue dans la plupart des cas.**

Solidaires Finances revendique :

◆ la distribution de jouets, notamment pour les plus jeunes et non de chèques-cadeaux.

Le Secrétariat Général pousse les délégué.e.s vers cette solution au motif de limiter la charge de travail pour les délégations. Pour **Solidaires Finances**, si nous sommes conscients de cette charge nous estimons que ce n'est pas aux agent.e.s et au final à leurs enfants de subir la réduction des effectifs dans les délégations.

Rappel : Principalement utilisé pour l'arbre de Noël, le chèque cadeau peut aussi être utilisé pour d'autres événements (rentrée scolaire, action locale culture,...).

Le choix entre Carte ou chèque dématérialisé doit faire l'objet de débat en CDAS. Ce n'est ni le président, ni les délégué(e)s qui imposent leur choix. La note de procédure prévoit notamment que **le CDAS émette un avis sur le choix du support.**

Il est important dans les prochaines instances de participer au débat avec en appui les retours des agents ayant utilisé cette solution en 2018. Le choix du support ne doit en aucun cas se limiter au seul argument budgétaire d'autant que les frais de livraison des achats en ligne sont à la charge des agent.e.s.